

COMPTE RENDU

Conseil Municipal de LANGEAC

SEANCE DU 30 Juin 2014 à 20H00

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Juin 2014

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

(suite)

11 Bis - Avenant n°4 pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Monsieur Joseph TORRENT, Adjoint

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les dispositions de l'avenant n°4 au traité pour l'exploitation par affermage au service public de l'assainissement décrites ci-dessous.

Ce traité a été complété par 3 avenants :

- Un avenant N°1, signé du 7 Janvier 1999 concernant une simple modification de la dénomination du cocontractant.
- Un avenant N°2, signé le 12 Septembre 2002, concernant la mise hors service du poste de relèvement des eaux usées de la Prade et l'intégration des stations d'épuration de Lestival, Volmadet, la Bretogne, Marsanges, Jahon, le poste de relèvement de l'Île d'Amour, l'amélioration de la station d'épuration de Langeac (auto surveillance et déphosphatation).
- Un avenant N°3, signé le 20 Juillet 2006, concernant l'intégration dans le périmètre de l'affermage du poste de refoulement de Von et de ses équipements.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un avenant N°4 ayant pour objet :

- Renforcements de l'autosurveillance des installations de dépollution : le Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement demande de renforcer l'autosurveillance de l'usine de dépollution de la Prade compte tenu de la spécificité de son rejet dans la rivière Allier, par un programme d'analyses complémentaires conformément à l'arrêté préfectoral DDT n°SEF-2013-314.
- Intégration des nouveaux équipements : intégration au périmètre de l'affermage le poste de relèvement de Moutoulon, la lagune de Chilhaguet, l'ensemble de mesure de débits des ruisseaux.
- Guichet unique : la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » a mis en place une réglementation spécifique se traduisant par la création d'un guichet unique national

chargé de centraliser toutes les informations sur les réseaux de toute nature et financé en partie par le biais d'une redevance annuelle acquittée par les exploitants de réseaux. Il a été demandé au délégataire de mettre en place de nouveau service et de répondre aux nouvelles exigences relatives aux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et Déclarations de projet de travaux (DT).

- Traitement des surconsommations (loi dite « Warsmann ») : les nouvelles dispositions législatives et réglementaires en vigueur instaurent un plafonnement de la facture de l'abonné pour les locaux à usage d'habitation et une obligation d'information par le délégataire d'une consommation anormale.

Cet avenant n°4 entraîne une rémunération complémentaire du fermier égale à 0,0545 € par m³, la rémunération de base devenant en valeur au 1^{er} janvier 2014:

- Rémunération forfaitaire : F0 = 23,74 euros HT par usager et par an

- Rémunération proportionnelle : R0 = 0,9289 HT par m³

- Rémunération au titre des eaux pluviales (facturation directe à la commune) montant forfaitaire : 7.500 € HT / an

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant.

Vote : Pour : 22

Abstention : 4 (Amandine TESTUD – Gérard BEAUD – Emmanuel CLAUZIER – Claude MASSEBEUF)

11 Ter - Avenant n°4 pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Monsieur Joseph TORRENT, Adjoint

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les dispositions de l'avenant n°4 au traité pour l'exploitation par affermage au service public de l'eau potable

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant.

Vote : Pour : 22

Contre : 1 (Claude MASSEBEUF)

Abstention : 3 (Amandine TESTUD – Gérard BEAUD – Emmanuel CLAUZIER)

11 Quater – Commissaires de la commission intercommunale des impôts directs

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Madame Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

PROPOSE la liste des noms des commissaires énumérés ci-dessous appelés à siéger à la CIID de la Communauté de Communes du Langeadois.

1	VALENTIN	David	Plaine de Von	LANGÉAC	Artisan menuisier
2	GARREL	Christophe	10 Avenue Descartes	LANGÉAC	Artisan plombier
3	BREZ	J-François	11 Jean-Baptiste Tuja	LANGÉAC	Chef d'entreprise
4	CEDAT	René	6 Chemin du Breigat	LANGÉAC	PDG Concessions automobiles
5	CALLEJON	Jean	Reilhac	MAZEYRAT	Directeur Grande Surface
6	FUSTIER	Dominique	Plaine de Von	LANGÉAC	Directeur Grande Surface
7	BESSON	Philippe	Route de Chadernac	LANGÉAC	Pharmacien
8	MERLE-MEYRONNEINC	M-Christine	72 Rue du Pont	LANGÉAC	Bijoutière
9	TAVERNIER	Suzanne	50 Rue du Pont	LANGÉAC	Commerçante
10	SAMSON	M-Christine	Place Paul Bert	LANGÉAC	Assureur
11	BARAZEUR	Philippe	Place de l'Hôtel de Ville	LANGÉAC	Bar Tabac
12	LEYRELOUP	Michel	7 Place Aristid Briand	LANGÉAC	Bar Hôtel Restaurant
13	COBLARD	Colette	6 Place Aristid Briand	LANGÉAC	Fleuriste
14	JOUBERT	Emmanuel	Chemin de Malsan	LANGÉAC	Pâtissier
15	TORRENT	Janine	6 Rue du Cdt Charcot	LANGÉAC	Pharmacienne
16	BOYER	David	10 Chemin des Carrières	LANGÉAC	Charcutier – Traiteur

Vote : Pour : 26

12 – Travaux de réfection de l'éclairage public du camping

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Monsieur Joseph TORRENT, Adjoint

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avant-projet de réfection de l'éclairage public du Camping présenté.

DECIDE de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente.

FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à **31 638,82 €** et **AUTORISE** Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

DECIDE d'inscrire à cet effet la somme de **31 638,82 €** au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Vote : Pour : 26

13 – Travaux d'éclairage public rue Jean-Baptiste Tuja

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Monsieur Joseph TORRENT, Adjoint

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avant-projet d'éclairage public de la Rue Jean-Baptiste Tuja présenté par Madame le Maire,

DECIDE de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental, auquel la Commune est adhérente.

FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à **10 757,40 €** et **AUTORISE** Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

DECIDE d'inscrire à cet effet la somme de **10 757,40 €** au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Vote : Pour : 26

14 – Travaux de restructuration du réseau basse tension rue Jean-Baptiste Tuja et Antenne camping

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Monsieur Joseph TORRENT, Adjoint

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avant-projet de basse tension de la Rue Jean-Baptiste Tuja et antenne Camping présenté par Madame le Maire,

DECIDE de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental, auquel la Commune est adhérente.

FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à **22 012,73 €** et **AUTORISE** Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

DECIDE d'inscrire à cet effet la somme de **22 012,73 €** au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Vote : Pour : 26

15 - Consultation pour la maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Madame Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire

Le Conseil Municipal :

DECIDE la poursuite du projet de Maison de Santé.

SOUHAITE que le Commune de Langeac en partenariat avec la Communauté de Communes du Langeadois engage les premiers éléments de l'étude de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE le Maire à désigner un maître d'œuvre conformément au Code des Marchés Publics sur 2 tranches telles que décrites ci-dessus ainsi qu'à signer le marché correspondant à intervenir.

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Vote : Pour : 26

16 - Subvention ASCL au titre du soutien à l'emploi sportif

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Madame Sandrine VALENTIN, Adjointe

Le Conseil Municipal :

ALLOUE une participation financière communale à l'ASCL de 801 € pour la saison 2014-2015 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat.

CHARGE le Maire de la transmission de cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Général de la Haute-Loire et à M. Le Président du club.

Vote : Pour : 26

17 - Subvention Judo Club de Langeac au titre du soutien à l'emploi sportif

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Madame Sandrine VALENTIN, Adjointe

Le Conseil Municipal :

ALLOUE une participation financière communale au Judo Club Langeadois de 720 € pour la saison 2014-2015 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat.

CHARGE le Maire de la transmission de cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Général de la Haute-Loire et à M. Le Président du club.

Vote : Pour : 26

18 - Subvention Club de Tennis de Langeac au titre du soutien à l'emploi sportif

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Madame Sandrine VALENTIN, Adjointe

Le Conseil Municipal :

ALLOUE une participation financière communale au Club de Tennis de 600 € pour la saison 2014-2015 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat.

CHARGE le Maire de la transmission de cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Général de la Haute-Loire et à M. Le Président du club.

Vote : Pour : 26

19 - Subventions 2014

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Mesdames Valérie GAILLARD, Sandrine VALENTIN, et Chantal FARIGOULE, Adjointes

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution des subventions aux Associations Culturelles.

Vote : Pour : 26

DECIDE l'attribution des subventions aux Associations Enfance.

Vote : Pour : 26

DECIDE l'attribution des subventions aux Associations Animation.

Vote : Pour : 26

DECIDE l'attribution des subventions aux Associations Scolaires.

Vote : Pour : 26

DECIDE l'attribution des subventions aux Associations Anciens Combattants.

Vote : Pour : 26

DECIDE l'attribution des subventions aux Associations Sociales.

Vote : Pour : 26

DECIDE l'attribution des subventions aux Associations Sportives.

Vote : Pour : 26

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET ENFANCE

ASSOCIATIONS CULTURELLES	2 014
Université pour Tous	150 €
Mélodica "Ecole de Pays"	750 €
Association la Chalède Animation	600 €
Langeac Culture et Loisirs	1 000 €
La Galinette	500 €
Cinévasion	600 €
AGL	1 250 €
TOTAL	4 850 €

ASSOCIATION ENFANCE	
Les Bouts d'chou	400 €
TOTAL	400 €

ANIMATION	
Haute-Loire Bio	2 500 €
Belle Journée	3 500 €
Comité des Fêtes	3 500 €
TOTAL	9 500 €

ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Amicale Laïque	300 €
Classes vertes /neige	

Camp vacances		3 000 €
Séjours linguistiques		
Ecole Maternelle 28€ x 77 =		2 156 €
	<i>Fournitures (C 6067)</i>	1 500 €
	<i>Subvention</i>	656 €
Subvention transport		800 €
Arbre Noël Maternelle		305 €
Ecole Primaire 34€ x 164 =		5 576 €
	<i>Fournitures (C 6067)</i>	4 000 €
	<i>Subvention</i>	1 576 €
APE Jules-Ferry		250 €
Foyer socio-éducatif Collège St-Joseph		250 €
Foyer socio-éducatif Collège Haut-Allier		250 €
	TOTAL	12 887 €

Enveloppe "divers"	3 000 €
---------------------------	----------------

TOTAL	30 637 €
--------------	-----------------

TOTAL GENERAL	60 717 €
----------------------	-----------------

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS	2014
ANACR (Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	90 €
TOTAL	90 €
ASSOCIATIONS SOCIALES	
Saint Vincent de Paul	700 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 300 €
F.N.A.T.H.	400 €
Conjoints Survivants	100 €
Amicale du Personnel Municipal	4 500 €
Joie de Vivre	120 €
Association des donneurs de sang bénévoles	250 €
TOTAL	7 370 €

Enveloppe "divers"	
---------------------------	--

TOTAL	7 460 €
--------------	----------------

ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

ASSOCIATIONS SPORTIVES	2 014
Hand-Ball	4 000 €
Hand-Ball Aide exceptionnelle fonctionnement	800 €
A.S.C.L.	4 000 €
ASCL: Aide à l'emploi	800 €
Rugby	4 000 €
Rugby: Aide exceptionnelle fonctionnement	800 €
Judo Club Langeadois	400 €
Judo Club Langeadois: Aide à l'emploi	720 €
Association sportive St Joseph	500 €
A.S du Haut-Allier	500 €
U.S.E.P	500 €
Activité Gymnique	150 €
CLAM Viet Vo Dao	450 €
Pleine Nature Haut-Allier	150 €
Arc-En-Ciel	500 €
Club de Natation	800 €
C'Classe (Club canin)	150 €
Team Germaine	900 €
Pétanque	400 €
Tennis club Langeac	500 €
Tennis club Langeac: Aide à l'emploi	600 €
TOTAL	21 620 €
Enveloppe "divers"	1 000 €
TOTAL	22 620 €

20 - Subvention Ecole de la Présentation 2014

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Madame Valérie GAILLARD, Adjointe

Le Conseil Municipal :

FIXE les montants de la participation aux frais de fonctionnement des Ecoles Publiques par les communes de résidence d'enfants scolarisés à LANGEAC comme suit 1.517,75 € / élève de Maternelle et 692,56 € / élève de Primaire.

FIXE à 87 526,52 € le montant de la subvention attribuée à l'Ecole de la Présentation pour l'année 2014.

APPROUVE les dispositions de la convention concernant la subvention à intervenir entre l'Ecole Privée de la Présentation et la Commune.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer ladite convention avec l'Ecole de la Présentation et les conventions à intervenir avec les communes concernées pour la participation scolaire.

Vote : Pour : 26

21 - Rythmes scolaires

Présents : 24 : Mmes, Mrs, ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, MONTEIL Olivier, FARIGOULE Chantal, DESSALLES Stéphane, VALENTIN Sandrine, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, DAIRE Olivier, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, MASSEBOEUF Franck, TESTUD Amandine, BEAUD Gérard, CLAUZIER Emmanuel, MASSEBEUF Claude, LAFARGE Marie-Pierre.

Représentés : 2 : BRUNEL Jean-Pierre par TORRENT Joseph
CHANY Rémi par ROUBAUD Marie-Thérèse

Absente : 1 : JAMON Anne-Lise

Présentation par Madame Valérie GAILLARD, Adjointe

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe des nouveaux rythmes scolaires qui seront mis en place à compter de la rentrée 2014 tel que décrit ci-dessous.

Une réforme des rythmes scolaires a été décidée au niveau national dans le but d'alléger le temps journalier des apprentissages des élèves et de refondre l'organisation de la semaine scolaire en la faisant passer de 4 jours à 4 jours et demi.

Après concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative concernant ces changements quant à leur impact sur la vie des enfants à l'école et en dehors de l'école ainsi que sur les plannings personnels de chaque famille, certains points ont été décidés d'une part, et d'autres sont encore en discussion d'autre part.

1/ Les points décidés :

a- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires en **septembre 2014**.

La Municipalité mettra en place cette réforme à la rentrée 2014. Ce choix a été fait, au regard d'une consultation organisée avec les principaux acteurs de la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, services municipaux...). Les résultats de cette rencontre ont fait apparaître des points de vue divers mais ont confirmé le souhait d'agir dans l'intérêt même des enfants.

b- Temps global d'enseignement **inchangé**.

Selon les directives de l'Education Nationale, le temps d'enseignement reste de 24 h par semaine mais il sera réparti sur 4 jours et demi au lieu de 4. S'y ajouteront chaque semaine 3h de Temps d'Activités Périscolaires (activités sportives, culturelles et d'éveil) placées sous la responsabilité de la ville et encadrées par des animateurs et intervenants compétents.

c- Horaires :

ECOLE DE LANGEAC - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h15 – 8h50	GARDERIE MUNICIPALE	GARDERIE MUNICIPALE	GARDERIE MUNICIPALE	GARDERIE MUNICIPALE	GARDERIE MUNICIPALE
9h00 – 12h00	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
12h00 - 13h45	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	GARDERIE MUNICIPALE	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE
13h45 – 16h45	CLASSE	CLASSE	12h00 – 12h45	CLASSE	TAP*
16h45 - 18h15	GARDERIE MUNICIPALE	GARDERIE MUNICIPALE		GARDERIE MUNICIPALE	GARDERIE MUNICIPALE

*TAP : Temps d'Activités Périscolaires

d- Ecole le **Mercredi matin**

Il y aura école le mercredi matin avec possibilité de garderie à partir de 7h15 jusqu'à 8h50.
Il n'y aura pas cantine le mercredi midi

e- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le **vendredi après-midi**

Ces nouveaux temps d'activités seront ouverts à tous les élèves mais non-obligatoires, les élèves peuvent quitter l'école le vendredi à 12h00. Il n'y aura pas de garderie de 13h45 à 16h45. Les élèves qui mangent à la cantine mais ne participent pas au TAP devront quitter l'établissement à 13h30.

L'inscription à ces TAP est obligatoire,

Un enfant inscrit aux TAP ne peut en aucun cas quitter l'établissement avant 16h45.

Les TAP seront encadrés par des agents municipaux et par des intervenants extérieurs. Les activités auront lieu à l'école (salle de motricité, garderie, salle informatique, salle d'arts

plastiques), au gymnase et dojo, à la piscine, au stade, à l'Île d'Amour et salle des fêtes, à la bibliothèque, à la piscine, au Centre Culturel, aux serres municipales... tous lieux susceptibles de recevoir les enfants.

2/ Les points en cours de définition :

a- La participation aux TAP sera gratuite, sauf pour les séances de cinéma et les spectacles proposés en fin de période (avant chaque période de vacances) où une participation de 3,50 € sera demandée.

b- Contenu des nouveaux temps d'activité éducative périscolaire.

La Ville de Langeac souhaite vivement que ces plages horaires soient constituées d'activités enrichissantes et variées pour les enfants, en respectant les temps de repos ou de pause nécessaires en fonction de leur âge.

c- Contenu des nouveaux temps d'activité éducative périscolaire.

Il est proposé à chaque enfant de s'inscrire à une activité principale de son choix (d'une durée de 45 mn à 1h) et une activité secondaire liée au même site lui sera proposé pour optimiser les déplacements (ex : court métrage et cirque au Centre Culturel).

Ecole maternelle

Pour les 2/3 ans les activités auront lieu après la sieste.

Les groupes ne peuvent pas dépasser une quinzaine d'enfants, dès qu'un groupe sera complet l'enfant sera intégré dans une autre activité. Dans la mesure du possible nous veillerons à ce que les enfants tournent sur tous les ateliers : jeux calmes, conte, motricité, dessin/peinture, musique/chant

Ecole élémentaire

En élémentaire les groupes ne peuvent pas dépasser une vingtaine d'enfants : jeux calmes, sport, musique/chant, randonnée, court métrage, cirque, jardin, cuisine

AUTORISE Mme le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les conventions et contrats afférents à la mise en place des rythmes scolaires.

Vote : Pour : 19

Contre : 1 (Marie-Pierre LAFARGE)

Abstention : 6 : (Stéphane DESSALLES - Franck MASSEBOEUF - Amandine TESTUD - Gérard BEAUD - Emmanuel CLAUZIER - Claude MASSEBEUF)

Question orale de Monsieur Gérard BEAUD

- Où en sommes-nous sur le suivi du projet Respirando ?

Réponse de Monsieur Joseph TORRRENT

- Le projet est en cours, le commencement des travaux est prévu dans l'automne.

CLOTURE DE LA SEANCE : 22 h 11

LANGÉAC, le 10 Juillet 2014

**La secrétaire de séance,
Valérie GAILLARD**